

BPI : LES OUTILS DESTINES AUX ENTREPRISES FRANÇAISES POUR L'EXPORTATION



La part de marché de la France dans les exportations mondiales a baissé de 6,2% à 3,3% en 25 ans menant ainsi à un déficit abyssal de la balance commerciale. Afin de participer à la croissance de l'économie française, Bpifrance est l'un des majeurs acteurs qui promeut et développe l'exportation des entreprises tricolores grâce à son offre de produits destinés à l'internationalisation.

QU'EST CE QUE BPIFRANCE ?

Bpifrance est une banque publique d'investissement qui agit pour le compte et sous le contrôle de l'Etat français - détenue à 50% par l'Etat et la Caisse des dépôts. Elle accompagne les entreprises françaises dans leur développement de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse et du crédit aux fonds propres à travers des solutions de financement.

QUELS SONT LES OUTILS POUR L'EXPORT DE LA BANQUE PUBLIQUE

La banque est un puissant catalyseur de développement et d'ouverture à l'international à travers la démocratisation de son offre export auprès des PME et ETI. Avec l'aide de Bpifrance Export, elle soutient l'entreprise à chacun de ses cycles de vie à travers des outils financiers publics. Pour ce faire, la banque alloue ses compétences internes et son réseau externe - Business France, les régions, etc.

LES PRETS POUR L'INTERNATIONALISATION

- **Le Prêt Croissance International** est sans garantie compris entre 30 000 à 5 000 000€ sur une durée de 7 ans remboursable à partir de la 3ème année pour les entreprises afin de financer leur croissance à l'international - les investissements immatériels et corporels, les opérations de croissance externe et l'augmentation du besoin en fonds roulement (BFR) (voir [ici](#)).
- **L'Avance+ Export** mobilise les créances des sociétés étrangères libellées en euros et les sécurise à travers le partenaire Assureur Crédit de Bpifrance. Cet outil permet également la

gestion en ligne de trésorerie des entreprises. Ainsi, les entreprises peuvent céder des facteurs à la banque publique en cas de non-paiement afin de procéder à une relance des clients (voir [ici](#)).

- **Le Crédit Export**, dédié au financement des clients étrangers, prend deux formes de crédits s'étalant sur une durée de 3 à 10 ans. Le crédit acheteur - de 5 à 25 millions d'€ en prêteur seul et jusqu'à 75 millions (part Bpifrance) en cofinancement - est directement octroyé par la banque au client étranger d'une entreprise française exportatrice. Le crédit fournisseur - de 1 à 25 millions d'€ - est octroyé par l'exportateur à son client, puis racheté par la banque à l'entreprise (voir [ici](#)).

Autre outil : le [Prêt Export](#)

LA PARTICIPATION AU CAPITAL POUR L'INTERNATIONALISATION

- Dans cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le **Fonds Build-up International** est doté de 200 millions d'€ afin d'accompagner entre 15 et 20 PME - dès 20 millions d'euros de chiffres d'affaires et (CA) - et ETI - dès 1,5 milliard d'euros de CA - dans leurs stratégies d'acquisition d'entreprises à l'étranger. Le fonds cible le cœur du « *Mittelstand* » français, c'est-à-dire les entreprises indépendantes détenues majoritairement par des familles ou des personnes physiques.

ASSURANCES ET GARANTIES POUR L'INTERNATIONALISATION

- **L'Assurance-crédit** protège les entreprises contre les risques d'impayés des biens livrés ou des services fournis ou d'interruption d'un contrat pour des opérations ayant une durée d'exécution à plus de 2 ans (voir [ici](#)).
- **L'Assurance Prospection** est une avance de trésorerie égale à la moitié du budget prévisionnel de prospection des entreprises. Son remboursement est fonction du chiffre d'affaires à l'export réalisé. A noter, Bpifrance a facilité les démarches administratives notamment sur la création du dossier de demande en ligne (voir [ici](#)).
- **La Garantie des préfinancements** permet de répondre aux besoins de trésorerie dans le cadre des contrats export des entreprises. Elle couvre, à hauteur de maximum de 80%, contre le risque de non-remboursement du crédit de préfinancement par les entreprises françaises en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire (voir [ici](#)).
- **L'Assurance Change Négociation** permet de maîtriser le risque de change voire le neutraliser dans une trentaine de devises étrangères à travers l'accompagnement de l'entreprise dès la remise de l'offre commerciale. Cela permet de fixer un cours de change tout le long de la négociation afin de faciliter les contrats commerciaux (voir [ici](#)).
- **L'Assurance Investissement** garantit l'investisseur ou l'établissement de crédit qui le soutien contre les risques liés à l'atteinte à la propriété et/ou de non-paiement des sommes

devant être versés par l'investisseur. La banque prend en charge jusqu'à 95% la perte **de l'actif ou de la créance** (voir [ici](#)).

- **La Garantie de Projet à l'International (GPI)** garantit le risque économique lié à des projets à l'étranger et sécurise les apports en fonds propres d'une société mère à sa filiale étrangère sur une durée de 3 à 7 ans en dehors de l'UE (voir [ici](#)).
- **La Garantie Internationale** finance le développement des entreprises afin de soutenir les investissements pour l'internationalisation - comme la prise de participation minoritaire ou majoritaire et la création d'une filiale ou d'une succursale à l'étranger aux entreprises qui réalisent plus du tiers de son CA à l'export (voir [ici](#)).

Autres assurances ou garanties : l'[Assurance Caution Export](#) et la [Garantie interne](#).

FORMATIONS ET EVENEMENTS POUR L'EXPORT DES ENTREPRISES

BPI Inno Génération est l'évènement phare de la banque afin de créer un réseau dynamique autour de l'entreprenariat dans plusieurs thématiques comme l'internationalisation.

[Bpifrance Université](#) propose également des formations pour les dirigeants d'entreprise :

- **en présentiel** à travers les séminaires, conférences, ateliers, programmes accélérateurs d'entreprise sur l'internationalisation. Depuis janvier 2019, un **nouveau programme « accélérateur » de PME et ETI** entièrement destiné à l'internationalisation a été créé.
- **en e-learning** à travers webinaires, modules, interviews en accès libre et gratuit traitant du thème de l'export.



Avec l'aide des services de Coface et des administrations siégeant dans le cadre de la Commission des garanties et du commerce extérieur, une **Assurance Prospection pour les Français de l'étranger** a été expérimentée entre 2005 et 2010. L'objectif était de favoriser le développement d'entreprises de droit local contrôlés par des Français pour la commercialisation de leurs produits et/ou services pouvant potentiellement dynamiser les exportations françaises à l'étranger. Cependant, le manque de résultats probants a abouti à sa suppression.

Voir la [question écrite](#) du Sénateur Evelyne Renaud-Garabedian.

